

Questions orales

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, aussi bienvenue que soit l'aide en question, car il s'agit d'une usine importante je me dois de demander au ministre si le gouvernement a maintenant pour politique de prendre directement le contrôle des établissements peu rentables et de les exploiter malgré leur manque de rentabilité ou est-ce qu'il s'agit plutôt d'un geste visant à sortir son collègue, le ministre du Revenu national, d'un mauvais pas?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je crois que l'expérience du député ne devrait pas lui permettre de s'en tirer si facilement avec cette question. Ainsi, il sait pertinemment que nous sommes venus en aide à la compagnie dans le cas des usines de Grand Bank et Gaultois lorsqu'elle a présenté un plan d'entreprise qui a été discuté avec la banque et les membres de l'équipe d'étude Kirby. Nous avons alors trouvé une solution. Nous avons cependant souligné qu'il s'agissait d'une solution temporaire en attendant qu'une restructuration à plus long terme soit effectuée.

Nous nous sommes entretenus avec les représentants de la compagnie qui nous ont fait clairement savoir qu'ils n'entendaient pas exploiter l'usine de St. Anthony. Nous leur avons alors promis de les aider. Ils ont présenté des demandes auxquelles nous avons répondu, mais ils en ont alors présenté d'autres. J'ai simplement dû trouver une solution et donner aux pêcheurs de cette région l'espoir qu'ils pourraient vendre leur poisson ainsi qu'apporter à certains travailleurs de l'usine une aide financière pendant un an. Nous verrons ce que donnera la restructuration.

LA FERMETURE D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE À GEORGETOWN (Î.P.É.)

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne elle aussi la situation catastrophique dans le secteur de la pêche. Pour prendre un exemple, dans l'Île-du-Prince-Édouard, H. B. Nickerson and Sons Limited a fermé son usine de transformation des produits de la pêche de Georgetown, mettant à pied près de 400 travailleurs d'un seul coup.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied une stratégie qui obligerait le gouvernement fédéral à accorder à l'usine en question des quotas suffisants pour la rendre rentable. Je voudrais savoir si le ministre compte accorder au gouvernement provincial ce qu'il demande car sa proposition me paraît tout à fait raisonnable. Dans le cas contraire, je voudrais connaître les raisons de son refus.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, en 1969, la société H. B. Nickerson Limited a fait l'acquisition des licences d'un certain nombre de pêcheurs qui l'approvisionnaient pour s'en servir dans une autre partie des Maritimes. Nous n'avons rien dit. De fait, il n'y avait pas de restrictions au sujet du nombre des permis, même pour des bateaux de cette taille.

J'ai indiqué très clairement en 1974 ou en 1975 que nous n'accepterions pas de voir bouleverser les modalités de débarquement traditionnelles par le transfert d'un grand nombre de licences d'une région à une autre. Malheureusement, la proposition du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard prévoit un transfert de cette nature. Cela nous laisse peu de latitude pour

négocier avec la société qui détient actuellement les licences en question.

Cette proposition est inapplicable. J'attends donc d'autres propositions. Je suis disposé à aider l'usine de Georgetown si la société H. B. Nickerson est prête à négocier sérieusement avec nous pour essayer d'attirer une certaine quantité de produits de la pêche à Georgetown. On ne nous a pas encore fait d'offre de ce genre.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, si le ministre n'est pas disposé à accepter la proposition extrêmement raisonnable du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour éviter la fermeture de la conserverie de fruits de mer de Georgetown, malgré l'approbation de la société Nickerson and Sons Limited, a-t-il une autre solution à proposer pour protéger les emplois de cette entreprise? Reconnaît-il au moins que les conserveries de la région doivent rester ouvertes et que le gouvernement fédéral a un rôle capital à jouer à cet égard?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'espère bien que les renseignements qui contiennent apparemment ces questions ont été soigneusement vérifiés. En réalité, la solution que l'on m'a proposée aurait dû, ou aurait pu, perturber gravement les activités des conserveries d'une autre région des Maritimes, celles du Cap-Breton en l'occurrence.

J'ai dit sans ambages que j'étais disposé à user de mes pouvoirs pour veiller à ce que les arrivages de poisson à Georgetown se maintiennent au même rythme que depuis un certain nombre d'années. Si j'avais adopté la solution que l'on m'avait proposée, il aurait fallu supprimer arbitrairement des permis dans une région pour les donner à une autre région des Maritimes. Je ne pouvais vraiment pas faire cela.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ÉTUDE DU LONTREL

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Madame le Président, ma question s'adresse à madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Même s'il est louable que le ministre de l'Agriculture et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'entendent pour protéger les Canadiens des effets néfastes de certains produits chimiques et herbicides, madame le ministre a-t-elle eu l'occasion d'examiner, avec ses collaborateurs, un produit appelé Lontrel? Ce produit, mis au point par la société Dow Chemical, accroît de 30 p. 100 les récoltes. Nos concurrents étrangers l'utilisent. Les gens qui voudraient en faire l'usage sont disposés à signer toute décharge de responsabilité que voudra bien rédiger le ministre. Madame le ministre a-t-elle étudié la possibilité de faire exception dans le cas de ce produit?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, en ce qui concerne ce problème dont le député m'a parlé à plusieurs reprises, il serait très difficile, compte tenu des règles en vigueur au ministère en matière de protection de la santé, de changer le processus d'attestation d'un produit pour satisfaire des producteurs et des hommes d'affaires. Je suis désolée d'être obligée de refuser. Nous ne sommes pas en mesure de décerner les attestations